

INFORMATIONS

Comment reconnaître le frelon asiatique ?



Frelon asiatique, *Vespa velutina*

SON ASPECT

Le frelon asiatique mesure environ 3 cm de long. Son abdomen est à dominante noire.



Seul le 4^{ème} segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé, ses pattes sont jaunes aux extrémités.



Frelon européen , *Vespa crabro*



AUXERRE



LUTTE CONTRE
LES FRELONS
ASIATIQUES

WWW.AUXERRE.FR



LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

POURQUOI LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ?

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis mellifera*) sur tout le territoire français (arrêté du 26 décembre 2012). Au niveau européen, le frelon asiatique figure désormais dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Il est présent dans le département de l'Yonne depuis 2013.

POUR LA POPULATION

Le risque pour la population est lié au caractère agressif de l'insecte susceptible d'entraîner des piqûres multiples. Le frelon asiatique est peu agressif lorsqu'il est seul. Cependant, la colonie peut s'avérer agressive, notamment lors d'attaques collectives pour protéger son nid.

POUR L'APICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

La consommation d'abeilles décime les ruches et la production de miel ; la prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production fruitière.



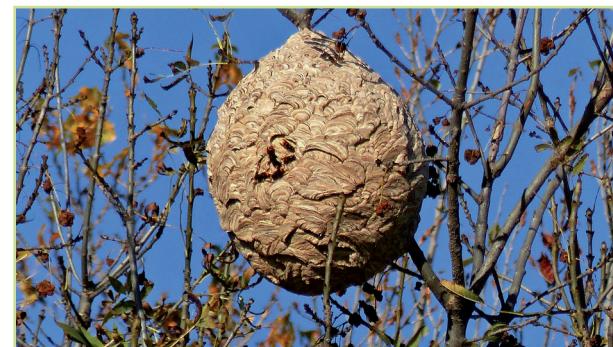
COMMENT RECONNAÎTRE LE NID DU FRELON ASIATIQUE ?

NID PRIMAIRE DE MARS À MAI

Au printemps, la femelle fondatrice sort de son hibernation, se refait une santé puis démarre la construction de son nid.



NID SECONDAIRE DE JUIN À NOVEMBRE



Il peut atteindre 1 m de diamètre à l'automne, principalement situé en hauteur dans les arbres. Il peut aussi se trouver dans les cabanons. Le nid est détruit en hiver par les intempéries.

QUE FAIRE EN CAS PRÉSENCE DU FRELON ASIATIQUE ?

NE PAS INTERVENIR SOI-MÊME !

La destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.

Une destruction non appropriée du nid :

- expose à un risque important de piqûres,
- engendre un risque d'attaques collectives de la colonie,
- provoque la dispersion des frelons, notamment des reines fondatrices, qui recréeront d'autres nids à proximité.



Il est inutile de contacter le SDIS pour déclarer un nid, sauf en cas de risque imminent pour la population.

Signaler le nid à la Mairie :

Au service santé - hygiène de la ville d'Auxerre au 03 86 52 39 06 ou par courriel à : sante.hygiene@auxerre.com

Indiquez vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid. Il est inutile de signaler l'observation d'un seul frelon asiatique, sans avoir localisé son nid.